

L'avenir des cimetières du Québec

Jean Simard

Volume 12, 2014

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1026800ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1026800ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise d'ethnologie

ISSN

1703-7433 (print)

1916-7350 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Simard, J. (2014). L'avenir des cimetières du Québec. *Rabaska*, 12, 228–232.

<https://doi.org/10.7202/1026800ar>

Colloques et rassemblements

L'avenir des cimetières du Québec

JEAN SIMARD

Société québécoise d'ethnologie

Les 31 octobre et 1^{er} novembre 2013 s'est tenu à l'Université Laval, sous les auspices de la Fédération Écomusée de l'Au-Delà en collaboration avec la Société québécoise d'ethnologie, un colloque intitulé *L'Avenir des cimetières du Québec*¹. Cette rencontre a réuni une quarantaine de personnes venues entendre une quinzaine d'experts qui se sont employés à exposer les raisons pour lesquelles les Québécois doivent s'inquiéter de l'avenir de leurs cimetières. Les convocations de ce genre ont pour origine un événement précis. L'auteur de ces lignes, qui présidait le colloque, déclarait dans sa présentation d'ouverture : « Je crois pouvoir dire que ce qui nous rassemble aujourd'hui a pour élément déclencheur un grand ménage que la fabrique Notre-Dame-de-Bonsecours de L'Islet (Chaudière-Appalaches) avait fait dans son vieux cimetière à l'automne 2011 ». La presse locale annonçait alors que 150 monuments venaient d'être retirés pour cause d'échéance des baux et de non-paiement des droits de concession par les familles. Comme la paroisse n'avait pas les moyens d'agrandir le cimetière ou d'en ouvrir un nouveau, et que des prétendants concessionnaires frappaient à la porte, elle a pris la décision de réaffecter les 150 lots et de ranger les monuments retirés à l'abri des regards, derrière un bâtiment secondaire.

Pourquoi cette réaction de la presse ? Les marguilliers de L'Islet ont eu à prendre une décision très difficile et ils ne sont pas les seuls gestionnaires de paroisse à devoir choisir entre la conservation et la rentabilité. Responsables devant la Loi sur les fabriques du sort de leurs défunts, les marguilliers sont acculés au mur du fait que les paroisses n'ont plus les ressources qui leur permettaient autrefois de bien gérer leurs cimetières. Le déclin de la pratique religieuse et l'autorisation de la crémation par l'Église catholique en 1963

1. *L'Avenir des cimetières du Québec. Actes du colloque organisé par la Fédération Écomusée de l'Au-Delà en collaboration avec la Société québécoise d'ethnologie*, Québec, Université Laval, 31 octobre et 1^{er} novembre 2013. Édition électronique préparée par Jean Simard avec la collaboration de Lorraine Guay, juillet 2014 (<http://www.ecomusedelau-delau.net>).

ont eu pour effet d'appauvrir les fabriques. Selon l'Association des cimetières chrétiens du Québec, la clientèle des petits cimetières aurait chuté de 30 %. On le comprendra, comme les gens de la presse locale, que c'est non seulement l'avenir, mais aussi le passé et le patrimoine des cimetières qui sont menacés.

Enjeux et objectifs du colloque

Pourquoi faut-il à tout prix protéger les cimetières ? Les cimetières sont, dans leur ensemble, des lieux d'archives et de mémoire de la population et pour cela ils font partie du patrimoine commun de tous les Québécois. Nous pourrions même ajouter que ceux qui en ont la responsabilité devraient les protéger et les gérer « en bons pères de famille », selon la formulation juridique consacrée. Mais que disent justement de leur patrimoine les responsables de cimetières paroissiaux catholiques ?

L'Assemblée des chanceliers et chancelières du Québec et l'Assemblée des économistes diocésains du Québec faisaient paraître en 2010 un manuel à l'usage des fabriques portant le titre : *Le Cimetière paroissial catholique au Québec. Guide de gestion*². L'article intitulé « Le cimetière fait partie du patrimoine » peut susciter certaines craintes auprès des lecteurs préoccupés par la conservation. Après avoir expliqué « qu'il rassemble de nombreux monuments funéraires anciens et autres ouvrages artistiques et qu'il relate, par ces monuments, l'histoire de la communauté, [et que de ce fait] le cimetière représente une partie du patrimoine paroissial, voire même national lorsqu'il est classé par une instance gouvernementale », le *Guide* ajoute : « Il faut se rappeler que la mission propre des cimetières est de disposer des restes humains dans le respect de la foi chrétienne et du rite catholique romain et non pas d'assumer, aux frais d'une communauté paroissiale, la conservation d'ouvrages commémoratifs érigés au bénéfice du concessionnaire de lot, fussent-ils d'un certain intérêt artistique, historique ou culturel³ ». Plus loin, et l'exemple malheureux de Notre-Dame-de-Bon-Secours de L'Islet ressurgit, nous pouvons lire : « Toutefois l'expiration du contrat de la concession d'un lot de cimetière et l'enlèvement de l'ouvrage funéraire érigé sur ce lot soulèvent toujours un certain émoi. Dans certains cas, cela peut même susciter un débat, quant à la conservation et la protection de ce qui, par d'aucun, est qualifié de patrimoine funéraire et auquel l'on prête, à tort ou à raison, un caractère historique, artistique ou culturel. [...] La fabrique doit agir avec une grande prudence dans ses décisions de conserver ou de détruire les ouvrages funéraires qui deviennent siens à l'expiration du contrat des concessions.

2. Assemblée des chanceliers et chancelières du Québec et Assemblée des économistes diocésains du Québec, *Le Cimetière paroissial catholique au Québec. Guide de gestion*, Montréal, Wilson et Laffleur, collections « Gratianus, série Instruments de recherche », 2010, 190 p. et CD.

3. *Ibid.*, p. 9.

Elle doit évaluer, en concertation avec le service diocésain concerné, l'intérêt historique ou artistique des ouvrages et la réaction des paroissiens à leur conservation ou à leur destruction⁴ ». Les administrateurs de la fabrique de L'Islet ont-ils suivi ces bons conseils ? Ont-ils consulté les paroissiens et tenu compte de leur réaction avant de décider, ou se sont-ils contentés de l'avis des services diocésains pour mesurer l'intérêt historique ou artistique des 150 ouvrages funéraires de leur cimetière ?

L'autre problème concerne le sort des cimetières lorsque des églises ferment. Depuis dix ans, une trentaine d'églises sont tombées au combat chaque année et 57 des 312 églises fermées appartiennent aujourd'hui à des municipalités⁵. Ce qui est bon pour les églises ne serait-il pas également bon pour les cimetières qui leur sont attenants ? Serait-il envisageable par exemple de transférer les cimetières paroissiaux en propriétés publiques et de permettre aux municipalités d'intégrer à leur budget de fonctionnement l'entretien de ces lieux comme tout autre service public, tout en maintenant le droit aux traditions religieuses d'y exercer leurs rituels ? Une loi-cadre pourrait-elle pareillement traiter du sort des cimetières d'autres traditions religieuses et des entreprises privées, ces dernières étant régies par la Loi sur les compagnies de cimetière et dont on peut penser qu'elles pourraient maintenir leur statut tant qu'il ne sera pas démontré que les mêmes dangers les menacent ? Serait-il également envisageable de demander à l'État de mettre sur pied un fonds en fiducie dédié à la protection des monuments funéraires, ou de certains de ces monuments, étant entendu qu'ils appartiennent aux concessionnaires, c'est-à-dire aux familles ?

Des experts à la rencontre de gardiens et de citoyens inquiets

Quatorze personnes ont pris la parole à la tribune de l'amphithéâtre Hydro-Québec du pavillon Alphonse-Desjardins de l'Université Laval pour exposer leur vision d'avenir des cimetières et entrer en dialogue avec un public formé de représentants des milieux institutionnels – fabriques de paroisse et diocèses –, de compagnies de cimetières, de fabricants d'ouvrages funéraires et de gens s'occupant de patrimoine culturel. Trois séances d'échange avec ces publics ont été animées par Jean-Robert Faucher, ancien réalisateur à l'émission *Second Regard* de Radio-Canada.

Le philosophe Jacques Dufresne a introduit le sujet de la rencontre de grande façon en rappelant qu'il a les dimensions de l'humanité elle-même. Dans une communication intitulée *Le cimetière, âme des villages*, il déclare :

4. *Loc cit.*

5. « Les municipalités et l'avenir des églises : des implications nécessaires », *L'État du patrimoine religieux*. Troisième numéro visant à présenter des bilans et à dresser des constats sur la situation du patrimoine religieux québécois, *Bulletin du Conseil du patrimoine religieux du Québec*, n° 3, mai 2013, p. 3.

« L'Égypte a ses pyramides et son Livre des morts, la Chine a ses nécropoles dynastiques. Tout près de nous, dans le temps et dans l'espace, les Mormons ont enfermé dans une grotte des Rocheuses les microfilms des états civils de plus de dix-huit milliards de morts. Le culte des morts et de leur souvenir est le signe d'humanité par excellence. Les morts souffriront peut-être de notre indifférence à leur endroit, mais ils n'en seront pas amoindris ; c'est nous qui en serons amoindris, amputés de la partie la plus riche de notre humanité, de son humus. Car la mort est la maison de la Vie, de la Vie en tant que qualité. C'est l'essentiel de mon message que je résume ainsi. » Redescendant de plus en plus parmi les mortels que nous sommes et à l'inquiétude que le sujet suscite, le philosophe a fait ensuite grand état de l'admiration qu'il voue à son ami Éric Volant, récemment décédé, qui a mis sur la toile une *Encyclopédie de la mort* : « J'ai plus et mieux à vous dire sur les raisons que nous devrions avoir de protéger nos cimetières. Elles sont liées à notre attitude devant la mort. Ici c'est la vie et l'œuvre d'Éric Volant que je vous propose en exemple. Si j'écris *la mort* dans le fenestron Google, je suis conduit à la vitesse de la lumière vers *l'Encyclopédie de la mort*, premier résultat sur des millions. Cela veut dire que quiconque sur la planète francophone fait une recherche sur la mort est invité à découvrir l'œuvre d'Éric, cela veut dire aussi qu'aucun autre auteur québécois dans les sciences humaines ne peut se flatter d'avoir autant de lecteurs que notre ami, soit 2 000 par jour en cette saison. »

Les autres conférenciers ont tour à tour traité des questions suivantes en faisant souvent appel aux moyens audio-visuels : *Portrait historique et impressionniste des cimetières du Québec* (Mario Brodeur et Lorraine Guay) ; *La Route des cimetières* (Alain Tremblay pour Daniel Labelle) ; *Quel avenir pour quels cimetières au Québec ?* (Jean-Robert Faucher) ; *Grandeurs et misères des cimetières québécois. État de la situation* (Jean Simard) ; *Politique d'entretien et conservation des cimetières de la municipalité de Sutton. Historique de la démarche pour son adoption en 2013* (Dominique Parent, Jeanne Morazain et Claudine Fillion-Dufresne) ; *La Loi sur le patrimoine culturel et la conservation des cimetières patrimoniaux* (Nathalie Hamel) ; *Penser les cimetières au Québec. Éclairage par l'exemple français* (Gil Labescat) ; *Les modèles de gestion de cimetières inspirants pour le Québec* (Yvon Rodrigue et Brigitte Garneau) ; *Les signes visibles de la mort ou quand les cimetières deviennent des lieux de culture religieuse et de dialogue philosophique* (Gilles Hotte).

Au terme de leur rencontre, les responsables du colloque ont publié une *Déclaration* en faveur d'un encadrement législatif qui permettrait de mieux gérer la disposition des restes humains et des cendres cinéraires ; de placer les cimetières en difficulté sous la responsabilité des municipalités pour en

assurer la pérennité, en collaboration avec les propriétaires ou les gestionnaires ; d'assurer aux différentes traditions ethnoreligieuses la poursuite dans les cimetières de leurs rituels selon leurs usages ; de créer enfin un fonds d'entretien placé en fiducie, dédié à la protection des cimetières et des ouvrages funéraires.